



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALEA/38/518
S/16052
19 octobre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

OCT 20 1983

UN/SA COLLECTION

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-huitième session

Points 32, 64, 66 et 87 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE ETATS

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE

CONSEIL DE SECURITE

Trente-huitième année

Lettre datée du 18 octobre 1983, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le 17 octobre 1983 à 3 heures, trois engins explosifs posés par des agents racistes sud-africains dans un immeuble d'habitation de Maputo ont explosé, blessant au moins cinq personnes innocentes qui dormaient, causant des dégâts considérables audit immeuble et fracassant portes, fenêtres et vitrines dans les immeubles voisins.

Les attentats du régime raciste sud-africain sont toujours perpétrés lorsque celui-ci fait face à des difficultés, soit à l'intérieur du pays, soit à l'étranger. Chaque fois que le peuple sud-africain intensifie sa lutte contre le régime odieux d'apartheid, les racistes essaient de faire croire que cette lutte a été préparée et organisée à l'étranger, et non pas en Afrique du Sud.

Au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le régime raciste sud-africain a été de plus en plus critiqué par un orateur après l'autre et continuera de l'être pendant le reste de cette session.

En Afrique du Sud, le régime raciste doit faire face à une crise sans précédent, dans la mesure où le parti au pouvoir connaît des dissensions internes au sujet des prétendues réformes constitutionnelles que l'on essaie d'introduire.

C'est dans ce contexte qu'il faut considérer l'horrible attentat à la bombe que le régime d'apartheid a récemment commis à Maputo.

A/38/518
S/16052
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 32, 64, 66 et 87 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Mozambique
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Manuel dos SANTOS
